Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Commission « Carrière et dialogue social » de la FNCDG

Jeudi 12 décembre 2015
Au siège de la Fédération
80 rue de Reuilly
75012 PARIS
14h00 – 16h00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

PRÉSENTS

Présidents de la Commission
Philip SQUELARD (Loire-Atlantique)
Roland LABRANDINE (Puy-de-Dôme)

Présidents
Marc BAIETTO (Isère), Maurice BARTHELEMY (AVEYRON), Roland BRAY (CANTAL), Hubert PICARD (CALVADOS), Jean-Pierre SALLES (Orne), Thierry VAITILINGOM (Réunion)

Référent ANDCDG
Marie-Christine DEVAUX (Directrice Adjointe – NORD)

Référent FNCDG
Lucie VILMOT (Juriste – Chargée de mission)

Directeurs et directeurs-adjoints
Élisabeth CHESNEAU (Sarthre), Cédric MACRON (Saône-et-Loire), Martine PATRIER (Calvados)

Responsables de services et techniciens
Stéphanie BOULANGER (Ardennes), Séverine GAUBERT (Ille-et-Vilaine), Amélie LOSANGE (Seine Maritime), Manuel SOARES (Seine Maritime)

EXCUSÉS

Présidents
Michel BACHELARD (Côte d'Or), Guy BRANCHUT (Charente), Joseph BROHAN (Morbihan), Reine BOUVIER (Gard), François FORIN (Meurthe et Moselle), Florence GALZIN (Loiret), Roger GUEDON (Mayenne), Joseph BROHAN (Morbihan), Auguste PICOLLET (Savoie), Didier REVEAU (Sarthe), Constantin RODRIGUEZ (Nièvre)

Vice-présidente
Martine LOHEZIC (Morbihan)

Directeurs et Directeurs-adjoints
Dominique AUBLE (Morbihan), Pierre-Yves BLANCHARD (Grande Couronne), Alexandra BUTEL (Hautes-Alpes), Jean-Pierre CAVALLO (Alpes-Maritimes), Pascale CORNU (Bas-Rhin), Florence DESHOUX (Côte d'Or), Philippe DUMAS (Loir-et-Cher), Xavier LALONDE (Aisne), Bernard LESE (Alpes-Maritimes), Line LOUPEC (Alpes-Maritimes), Jérémie

MARCHAND (Pyrénées-Atlantiques), Jean-Marc MORSON (Aveyron), Gilles RENDLER (Haut-Rhin), Claude SORET-VIROLLE (Grande Couronne), Catherine SPICHA (Charente), Antoine TICHON (Réunion)

Responsables de services
Annick BRAESCH (Haut-Rhin), Valérie CHOPIN (Loir-et-Cher), Anne-Catherine DENISET (Manche), Patricia DUCHATEAU (Loir-et-Cher), Sylvie FUGIER (Isère), Zineb LESQUELIN (Réunion), Pierre MOREL (Manche), Jean-Michel PAVIOT (Ille-et-Vilaine), Mathieu ROECKEL (Haut-Rhin)

Philip SQUELARD, ouvre la réunion en remerciant les membres de la commission d'avoir répondu à cette invitation.

Un tour de table est réalisé pour que chaque membre puisse se présenter.

1. Projet de loi déontologie

Philip SQUELARD cède la parole à Lucie VILMOT.

Lucie VILMOT rappelle que le projet de loi déontologie est au cœur de l'actualité.
Dans le cadre de ce projet de loi, la Fédération avait proposé des amendements à Madame DESCAMPS-CROSNIER, rapporteur de la loi, le 17 février 2014.
Le Président a de nouveau adressé ceux-ci au rapporteur en septembre 2015.
Il s'agissait notamment :

- de créer un congé de reclassement
- de ne pas harmoniser l'échelle des sanctions disciplinaires dans la fonction publique, les particularismes de la Territoriale doivent être préservés notamment concernant l'impossibilité de mettre en œuvre une mutation d'office
- de maintenir la 3ème sanction dans le 1er groupe à savoir l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours
- de maintenir la possibilité pour les agents d'exercer des activités d'auto-entrepreneur.

Si les deux premiers amendements n'ont pas été retenus par le rapporteur, les deux autres ont été adoptés par l'Assemblée nationale en 1ère lecture.
Certaines dispositions feront l'objet d'amendements de suppression rédigés par la Fédération pour la 1ère lecture au Sénat.

Philip SQUELARD indique qu'il a assisté à une audition le 9 décembre avec la Ministre Marylise LEBRANCHU. Lors de cette rencontre, la Ministre a indiqué qu'elle ne transigerait pas sur l'échelle des sanctions, et notamment sur le passage des 3 jours d'exclusion dans le 2ème groupe.
L'exclusion temporaire de fonctions pour 3 jours maximum doit être maintenue dans le 1er groupe. Les sanctions du 1er groupe ne nécessitent pas l'avis du conseil de discipline, en ne prévoyant l'exclusion temporaire de fonctions que dans le 2ème groupe cela alourdit la procédure, cela n'apparait pas adapté pour une exclusion de courte durée.

Lucie VILMOT précise qu'il est prévu d'instaurer une sanction qui est le déplacement disciplinaire. Cette sanction correspond à la mutation interne dans la FPT qui n'est pas une sanction. La FNCDG veut obtenir la suppression de cette sanction.

Concernant la présidence des conseils de discipline, Philip SQUELARD indique que la Ministre souhaite anticiper la baisse des effectifs des tribunaux administratifs en modifiant ce dispositif. Elle estime qu'à l'avenir les magistrats ne pourront plus.

Élisabeth CHESNEAU estime que la présidence par une autre personne qu'un magistrat poserait un problème de parité puisque le président vote.

Cédric MACRON considère que ce changement de présidence risque au contraire de créer un engorgement des tribunaux. Un autre président que le magistrat aura la main plus lourde que le juge qui juge purement en droit. Le risque de contestation sera plus fort. En outre, le contrôle est plus poussé qu'un simple contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation.

Ces propos sont approuvés par Élisabeth CHESNEAU qui ajoute que le magistrat apporte une certaine impartialité et une barrière contre les contentieux.
En outre, cela risque de complexifier la gestion du rôle de conseil des CDG.

Cédric MACRON estime que cela va mettre les CDG dans une posture délicate par rapport aux employeurs. Jusqu'à présent, le CDG pouvait s'appuyer sur le juge administratif et insister sur le fait qu'il juge en droit.

Lucie VILMOT présente la note sur l'impact de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique sur les dispositions relatives au droit syndical dans le projet de loi déontologie.

Élisabeth CHESNEAU précise que cela risque de coûter chère.

Marie-Christine DEVEAUX et Cédric MACRON attirent l'attention sur la mutualisation des droits syndicaux.

Philip SQUELARD a bien indiqué à la Ministre que ce sont les petites communes qui seront perdantes. Celle-ci semble d'accord avec ça.

Élisabeth CHESNEAU insiste sur les difficultés budgétaires si jamais les organisations syndicales prenaient toutes leurs heures. Pour le CDG 72 cela correspond à 250 000€ soit 45% du produit des cotisations.

Philip SQUELARD souligne que la Ministre ne reconnait pas que les CDG puissent manquer d'argent.

Élisabeth CHESNEAU reconnait que pendant un moment les organisations syndicales ne prenaient pas beaucoup leurs heures mais ce n'est plus le cas.

Sur l'audition avec la Ministre, Philip SQUELARD rapporte que la Ministre a souligné des problèmes de recrutement chez les catégories C. Elle estime qu'il y a du copinage.
Philip SQUELARD considère que si ça a pu être le cas, ça ne l'est plus ou à la marge.
La ministre veut un tiers de confiance dans le recrutement, elle y voit une moralisation de la vie publique.

Cédric MACRON estime que cela met une fois encore les présidents de CDG dans une position particulière par rapport aux employeurs. Il y a un faisceau de dispositions dans le projet de loi qui mettent les CDG dans des positions de plus en plus ambiguës.

2. Accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations

Philip SQUELARD cède la parole à Lucie VILMOT.

Lucie VILMOT rappelle que Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique a présenté le 9 juillet dernier le projet d'accord relatif à l'« avenir de la fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations ».
L'AMF et les organisations syndicales ont donné leurs positions fin septembre. La majorité des organisations syndicales a rejeté cet accord. Le projet devait être retiré en l'absence de majorité. Cependant, le Premier a annoncé le 30 septembre que « l'accord s'appliquerait à l'ensemble des fonctionnaires ».

Pour l'heure, deux dispositions majeures de l'accord ont été intégrées au PLF.
Il s'agit :
- de la transformation des primes en points d'indice. Cela représente un coût important pour les communes alors qu'il n'y a pas d'impact réel sur les agents.
- L'harmonisation des rythmes d'avancement d'échelon entre les trois versants de la fonction publique, avec un rythme d'avancement unique.

Séverine GAUBERT souligne que ce texte double la charge pour les communes.

3. Note et proposition de l'UNCCAS pour modifier le décret relatif au frais de déplacement des aides à domicile

Philip SQUELARD cède la parole à Lucie VILMOT.

Lucie VILMOT indique que l'UNCCAS a pris contact auprès de la FNCDG pour lui faire part de son souhait de voir modifier le décret relatif au frais de déplacement des aides à domicile.

Il s'agit de prendre une position lors de cette commission concernant la proposition que l'UNCCAS nous a transmise.
L'objectif est de permettre aux CCAS de choisir entre le remboursement forfaitaire et le remboursement aux frais réels. Aujourd'hui, seul le remboursement forfaitaire est possible et il est limité à 210€, or il s'agit d'un métier avec énormément de déplacements.
L'UNCCAS souhaite savoir si la FNCDG approuve cette proposition de modification et espère obtenir plus d'impact grâce à notre soutien.

Les participants à la commission approuvent cette proposition de l'UNCCAS.

4. Mission sur le temps de travail

Philip SQUELARD rappelle que Philippe LAURENT, a informé la Fédération d'une mission que lui a confiée le Premier Ministre sur la mise en œuvre de la réforme du temps de travail et ses répercussions dans les trois volets de la Fonction Publique. La FNCDG est auditionnée le 11 décembre.

Lucie VILMOT indique que la FNCDG souhaite formuler plusieurs axes de propositions lors de cette audition. L'avis et les propositions des membres de la commission permettront d'enrichir ces axes.

La FNCDG souhaite définir la nature et la durée des autorisations spéciales d'absences. En effet, certaines ASA sont précisément définies, alors que d'autres sont laissées à l'appréciation des pouvoirs locaux. Les durées sont alors fixées localement. Il conviendrait de définir par voie textuelle les motifs et le volume de ces ASA.

Élisabeth CHESNEAU et Martine PATRIER considère qu'il s'agit d'un problème marginal. En revanche, il serait vraiment intéressant de se pencher sur la question du calcul des annualisations.

Manuel SOARES estime que cela peut tout de même être intéressant d'avoir un cadre institutionnel.

Martine PATRIER ajoute qu'il est vrai que certaines collectivités n'ont pas de régime pour les ASA. On pourrait mettre en place un minima et formaliser ce type de régime.

Lucie VILMOT indique que la FNCDG souhaite réformer le temps de travail des personnels d'enseignement artistique.

Martine PATRIER souhaite en effet que le temps de travail de ces agents soit annualisé.

Lucie VILMOT indique qu'il est proposé de donner une base textuelle au report des congés annuels en cas d'arrêt maladie. Cette proposition est approuvée par les participants à la commission.

La FNCDG rappellera lors de son entretien avec Philippe LAURENT sa proposition de créer un compte financier regroupant la valeur des jours épargnés dans le cadre du compte épargne temps.

La FNCDG souhaite apporter des propositions pour prévenir l'absentéisme en proposant notamment la réintroduction de la journée de carence.

Cédric MACRON indique que les chiffres ont montré un effet manifeste de la journée de carence lorsqu'elle s'est appliquée. Il s'agit également d'une question d'équité entre le privé et le public.

Séverine GAUBERT rappelle que dans le privé il y a des conventions collectives. Si le jour de carence est réintroduit, on doit pouvoir disposer d'un dispositif conventionnel similaire à celui existant dans le secteur privé.

Élisabeth CHESNEAU précise que si un tel dispositif conventionnel était mis en place, seules les collectivités avec des moyens financiers importants pourront se le permettre.

Élisabeth CHESNEAU considère qu'il y a trop peu de contrôle du temps de travail réel dans la FPT.

Séverine GAUBERT rappelle que le protocole est un choix de l'autorité. Il pourrait plutôt être réalisé un bilan tous les 5 ans.

Séverine GAUBERT propose qu'il y ait une suspension de régime indemnitaire en cas de longue durée d'absentéisme.

Martine PATRIER rappelle que la journée de carence peut avoir pour effet pervers que les agents ne s'arrêtent pas alors qu'ils sont malades.

Élisabeth CHESNEAU considère que cela pose en effet problème si des gens malades vont travailler.
Il faudrait mieux donner plus de pouvoir à l'employeur pour contrôler les arrêts des agents. Seul les gens qui utilisent le système seraient concernés.

Ce genre de procédé n'est cependant pas efficace en raison du temps que peut prendre le déclenchement du contrôle.

Lucie VILMOT indique que la FNCDG soutient la mise en place d'un congé de reclassement, ainsi que la réforme du temps partiel thérapeutique. Il conviendrait que l'agent puisse, dès le troisième mois d'arrêt, être autorisé à bénéficier de l'octroi d'un temps partiel thérapeutique afin de favoriser une reprise des fonctions aménagée dans un délai plus court sans avoir à allonger inutilement le congé maladie.

Enfin, la FNCDG considère que le télétravail doit constituer une réelle avancée pour les personnels et les CDG doivent être associés à la rédaction du guide de mise en pratique.

Élisabeth CHESNEAU indique que beaucoup de chose passent en CAP, si on pouvait enlever ça, ce serait un progrès.

Séverine GAUBERT considère qu'il est important de contrôler les détachements et les mises à disposition.
En revanche, les disponibilités ne nécessitent pas vraiment un contrôle. Cela représente beaucoup de dossiers et a peu d'intérêt.
Philip SQUELARD estime lui aussi que le contrôle des mises à disposition est intéressant ne serait-ce que pour avoir une vision de ce qui se passe.

Martine PATRIER rappelle que le passage en CAP oblige les collectivités à une certaine rigueur de gestion.

Élisabeth CHESNEAU estime qu'il n'est pas intéressant de faire des CAP des chambres d'enregistrement.

Cédric MACRON indique que cela permet de voir si certaines tendances se dégagent s'il y a une répétition de certains dossiers.